

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
Concernant des travaux urgents à entreprendre en raison des intempéries de novembre 2012 pour un montant de fr. 234'500.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les mois de novembre et de décembre 2012 ont été extrêmement humides, les relevés pluviométriques issus de la STEP d'Yverdon-les-Bains donnent respectivement des valeurs de 191,8 mm et 201,8 mm de précipitations, soit environ le double de la moyenne annuelle sur 45 ans.

Indubitablement, les nombreux secteurs répertoriés dans la carte des dangers eau (la Grande Prairie, les Parties, le Châtelard, les Quatre Vingt, Pré-du-Canal, les Iles, etc.) ainsi que les habitations habituellement concernées par les refoulements de canalisations d'eau claire, les débordements des canaux, la saturation des nappes phréatiques ont été envahis par les eaux. Plus de 20 interventions en relation avec des inondations ont été répertoriées par le SIS sur le week-end concerné.

Par ailleurs, le samedi 10 novembre 2012, Météo Suisse a lancé une alerte de degré 3 pour notre région, soit pluie abondante de 50 mm à 80 mm, valable du 10.11.12, 09h00 au 11.11.12, 06h00 et c'est précisément cet événement qui est la cause principale des dommages nous concernant (55 mm relevés à la STEP d'Yverdon-les-Bains).

Il s'agit donc d'informer le Conseil des dépenses qui seront engagées aux mois de février/mars, d'un montant de fr. 234'500.-, pour réparer rapidement les dégâts constatés au débouché des canaux ainsi que l'effondrement d'un chemin situé sur le domaine public n° 1030, au lieu-dit « Le Trésy » à Gressy.

1. Déchets de bois accumulés

L'événement pluviométrique du week-end du 10 novembre 2012 a engendré les crues des canaux d'Yverdon-les-Bains et ces derniers ont charrié de nombreux bois flottants en direction du lac.

Ce phénomène a été intensifié par l'absence de grandes crues ces dernières années et son ampleur a même nécessité l'émission d'un avis de prudence pour la navigation émanant du SESA et de la police cantonale. Evidemment, au vu de son gabarit, la Thièle a acheminé l'essentiel des déchets. Ces derniers, environ 1'100 m³, à la faveur des courants du Nord / Nord-Ouest se sont confinés sur le périmètre des Rives du Lac, du Quai de Nogent à la plage communale, voir photos ci-dessous.



Les travaux lacustres de déblayage nécessitent des équipements spécifiques et une attention toute particulière, de manière à minimiser les impacts environnementaux de l'opération. Des entreprises spécialisées ont donc été sollicitées.

Ces travaux sont planifiés pour février 2013, ceci en espérant un abaissement significatif du niveau du lac et des températures négatives permettant de travailler de manière optimale. Cela éviterait également de transporter trop d'eau, si les résidus égouttent un peu avant leur enlèvement.

La responsabilité et le financement des travaux de remise en état des rives vaudoises du lac de Neuchâtel incombent à la commune territoriale. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur exceptionnelle de l'événement, la Direction Générale de l'Environnement (DGE, anciennement SESA), a accepté de subventionner les travaux d'évacuation à hauteur de 64%, y compris les taxes de décharge des déchets accumulés le long de nos rives. La dépense totale s'élève à fr. 88'000.- (voir le récapitulatif des dépenses ci-dessous).

2. Effondrement chemin – DP n° 1030

Le 4 décembre 2012, informé par un promeneur, STE constate un glissement de terrain au lieu dit « Le Tresy » à Gressy. Des mesures de sécurisation de la zone (fermeture du chemin et balisage de la zone effondrée) ont immédiatement été mises en place. Ce glissement, engendré par les fortes précipitations et le ruissellement des eaux des chemins et terrains amont ainsi que les crues répétées du canal du Buron, a provoqué l'effondrement du chemin d'accès au motocross du Bas-des-Monts, rendant son utilisation impossible pour quelques mois. Le glissement de terrain touche plusieurs parcelles soit : le chemin public (DP 1030) de la Commune d'Yverdon-les-Bains, les parcelles n° 6228 et n° 6229 propriétés de Monsieur Frédy Auberson, voir plan et photos ci-après :





Cet événement lié au comportement d'un cours d'eau non-corrigé, soit le canal du Buron (DP n° 1019), a immédiatement incité STE à réunir les différents services cantonaux concernés par ce type d'intervention (voyer des eaux, garde-pêche, garde-forestier), le propriétaire et les entreprises spécialisées dans les travaux sur berges boisées pour définir un avant projet respectant les sensibilités de chacun.

L'intervention est planifiée pour février/mars et une procédure d'autorisation simplifiée cantonale est en cours. Cette procédure rapide (~ 20 jours) permet à tous les intervenants de la protection de la nature, y compris les associations non gouvernementales de réagir si nécessaire et de se prononcer sur le projet.

Les travaux prévus consistent en un captage des eaux de ruissellement des terrains en amont (construction d'un réseau de drainage) ; une maîtrise du lit du canal au moyen d'un enrochement sur trois rangées avec profilés métalliques sur une longueur de ~ 25 m, une stabilisation végétale (caisson en billes de bois) du chemin public, la réfection à l'identique de la superstructure du chemin, la construction d'un épi d'enrochement avec profilés métalliques dans le lit du canal afin de rediriger le cours d'eau dans son axe initial et finalement la replantation d'arbres en zone de forêt protégée.

La Commune d'Yverdon-les-Bains sera le maître de l'ouvrage de ces travaux et seul interlocuteur des services du canton. Une entreprise spécialisée réalisera les travaux lacustres (enrochements et épis) et de génie civil. L'équipe du triage, par l'intermédiaire du garde-forestier du secteur, s'occupera de l'abattage, de la création du caisson en rondins (bois en provenance du massifs forestiers de Gressy / Yverdon-les-Bains), de la coordination avec les travaux lacustres et de la replantation. Le voyer des eaux suivra et validera les travaux lacustres d'enrochements et une équipe génie civil du STE reconstituera la superstructure du chemin. A relever que le propriétaire, M. Auberson, fera don au triage de la totalité du bois abattu sur sa parcelle et qu'il s'occupera également du réensemencement des terrains.

Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux s'élève à fr. 146'500.-. Il est très probable que la Direction générale de l'environnement accordera un subventionnement à hauteur de 64% pour les études et les travaux de remise en état, exception faite des coûts relatifs à la reconstruction de la superstructure du chemin.

Financement

Ces travaux ne pouvaient pas, de par leur caractère imprévisible, figurer au Plan des Investissements ni être planifiés dans le budget 2013.

Les délais de réalisation préconisés et le degré d'urgence des travaux nécessitent une intervention rapide. Deux crédits complémentaires ont donc été octroyés par la Municipalité et seront intégrés dans le préavis portant sur la 1^{ère} série de crédits complémentaires, au mois de juin prochain.

- a) entretien du réseau routier n° 431.3142.01, un montant de fr. 146'500.- hors subvention, dépense nette à la charge de la commune ;
- b) entretien des Rives du lac n° 431.3147.02, un montant de fr. 88'000.- hors subvention, dépense nette à la charge de la commune.

Objet	Montant Fr.
Effondrement chemin public (DP 1030)	
• Heures BT STE (croquis, séances, suivi, etc.)	3'000.-
• Travaux lacustres et GC	96'500.-
• Stabilisation végétale (caisson en rondins)	40'500.-
• Superstructure chemin public	4'000.-
• Divers et imprévus	2'500.-
Dépense totale effondrement chemin public	146'500.-
Subvention cantonale (64% de 140'000.-)	- 89'600.-
Charge effective	56'900.-
Evacuation déchets aux Rives du lac	
• Evacuation et taxes	86'000.-
• Divers et imprévus	2'000.-
Total évacuation déchets aux Rives du lac	88'000.-
Subvention cantonale (64% de 86'000.-)	- 55'040.-
Charge effective	32'960.-
Total général des dépenses	234'500.-



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

D. von Siebenthal

S. Lacoste